

Ordre professionnel des  
technologistes médicaux du Québec

**RAPPORT ANNUEL 2007-2008**



*Vision*  
Associé du diagnosticien

*Mission*  
Faciliter et fiabiliser les diagnostics médicaux

# TABLE DES MATIÈRES

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC CONSEIL EXÉCUTIF .....	1
RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE .....	2
LE BUREAU DE L'ORDRE 2007-2008.....	4
ACTIVITÉS DU BUREAU 2007-2008 .....	5
ACTIVITÉS DU COMITÉ ADMINISTRATIF .....	6
ACTIVITÉS DU COMITÉ DE LA FORMATION .....	6
ACTIVITÉS RELATIVES À LA RECONNAISSANCE DE L'ÉQUIVALENCE AUX FINS DE LA DÉLIVRANCE D'UN PERMIS ET À L'ÉMISSION DES PERMIS.....	7
ACTIVITÉS RELATIVES À LA GARANTIE D'ASSURANCE RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE .....	9
ACTIVITÉS RELATIVES À L'INSPECTION PROFESSIONNELLE .....	10
ACTIVITÉS RELATIVES À LA FORMATION CONTINUE.....	11
CONGRÈS .....	12
ACTIVITÉS RELATIVES AU SYNDIC .....	13
ACTIVITÉS DU COMITÉ DE RÉVISION .....	13
ACTIVITES DU COMITÉ DE DISCIPLINE .....	14
ACTIVITÉS DU COMITÉ DES NORMES .....	15
ACTIVITES DU COMITE DES COMMUNICATIONS .....	16
ACTIVITES DU COMITE JEUNESSE .....	17
AUTRES ACTIVITÉS ET GROUPES DE TRAVAIL .....	17
RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX .....	18
 <b>RAPPORT DU VÉRIFICATEUR ET ÉTATS FINANCIERS</b>	
RAPPORT DU VÉRIFICATEUR .....	20
RÉSULTATS POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2008 .....	21
ÉVOLUTION DES ACTIFS NETS POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2008 .....	22
BILAN AU 31 MARS 2008.....	23
FLUX DE TRÉSORERIE POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2008 .....	24
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2008.....	25
RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2008 .....	30

### **Monsieur Michel Bissonnet**

---

Président de l'Assemblée nationale  
Gouvernement du Québec

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de l'Ordre professionnel des technologistes médicaux du Québec pour l'exercice terminé le 31 mars 2008.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

Le ministre responsable de l'application du Code des professions du Québec,

*Jacques Dupuis*  
Québec, juin 2008

### **Monsieur Jacques Dupuis**

---

Ministre responsable de  
l'application du Code des professions

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous soumettre, en votre qualité de ministre responsable de l'application du Code des professions du Québec, le rapport d'activité de l'Ordre professionnel des technologistes médicaux du Québec.

Ce rapport annuel couvre l'exercice financier du 1<sup>er</sup> avril 2007 au 31 mars 2008.

Recevez, Monsieur le Ministre, l'assurance de mes sentiments distingués.

La présidente,  
*Nathalie Rodrigue*, T.M., R.T.  
Montréal, juin 2008

### **Monsieur Jean-Paul Dutrisac**

---

Président  
Office des professions du Québec

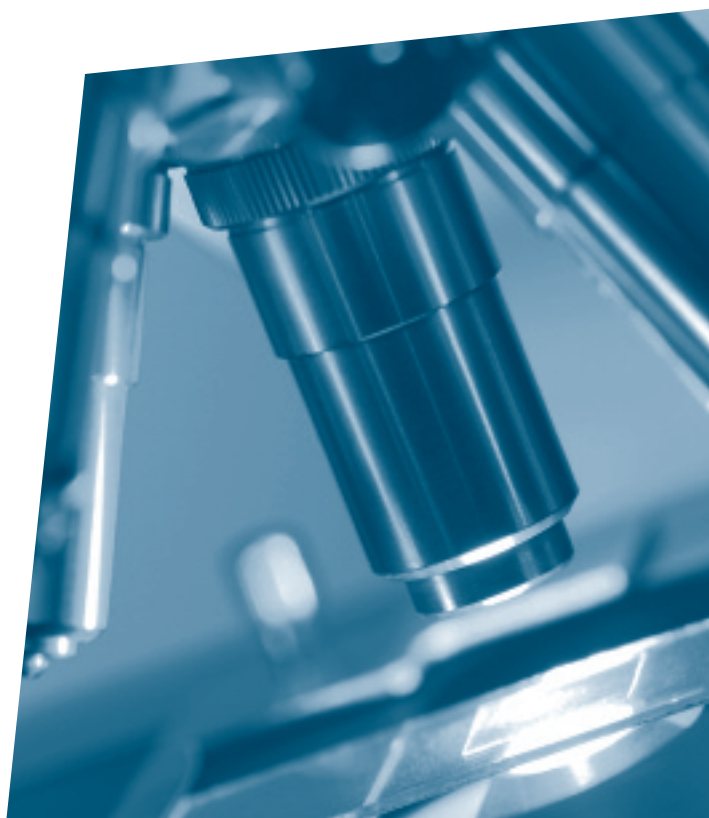
Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de présenter le rapport annuel de l'Ordre professionnel des technologistes médicaux du Québec.

Ce rapport annuel couvre l'exercice financier du 1<sup>er</sup> avril 2007 au 31 mars 2008.

Recevez, Monsieur le Président, l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

La présidente,  
*Nathalie Rodrigue*, T.M., R.T.  
Montréal, juin 2008



# RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE

2

Avant tout, je remercie chaleureusement la présidente sortante, Madame M-Debbie Provencher, pour l'excellent travail accompli au cours des six dernières années.

Un des objectifs de la planification stratégique 2004-2007 était, d'instaurer une présidence à temps plein pour un mandat renouvelable de trois ans. Ce projet s'est réalisé et j'ai le plaisir et l'honneur d'assumer le premier poste de présidente à temps plein de l'Ordre depuis le 2 juin 2007. Cette situation me permet de consacrer toute mon énergie à la réalisation de nos objectifs dont celui de rehausser la visibilité de l'Ordre et des technologistes médicaux auprès de nos partenaires, mais aussi et surtout auprès du public.

## Mandat de protection du public

La décision du ministère de la Santé et des Services Sociaux (MSSS), d'imposer aux établissements qui veulent obtenir leur agrément, la condition sine qua non de la conformité des laboratoires à la norme ISO-15189, a permis de faire prendre conscience aux administrateurs des établissements, de l'importance de l'apport des technologistes médicaux dans les laboratoires du secteur public du Québec.

Pour faire suite à cette nouvelle réalité et pour éviter la multiplication des activités de vérification des laboratoires, le Comité d'inspection professionnelle a décidé de réviser ses processus et de prendre un virage « membres ». Un projet pilote a été réalisé et les membres du comité procèdent à l'évaluation de cette nouvelle approche.

Le Comité de développement professionnel, a mis en place un programme de formation continue volontaire pour les membres. Le comité est à réviser et à clarifier le programme suite à de nombreuses interrogations de la part des membres.

Nous avons élargi la portée de notre position sur la réanimation cardio-respiratoire (RCR) à tous les technologistes médicaux qui effectuent une intervention sur un usager.

## Visibilité de l'ordre

En cours d'année, l'Ordre a répondu à des demandes d'avis, de commentaires ou d'appuis du Bureau de normalisation du Québec, de Santé Canada, de l'Institut national de santé publique du Québec (INSPQ), de la Coalition Priorité Cancer au Québec, etc. Nous avons été invités à présenter notre mémoire à la Commission parlementaire sur la culture relativement à la planification de l'immigration au Québec pour la période 2008-2010.

L'Ordre s'est joint à d'autres partenaires tels LEUCAN, la Fondation québécoise du cancer, l'Association des radio-oncologues du Québec, au sein de la Coalition Priorité Cancer au Québec.

Je suis aussi membre du Comité éditorial de la Revue Le Point. Un article sur la profession paraîtra dans un cahier spécial portant sur les ressources humaines dans le secteur de la santé. Outre les gestionnaires des établissements de santé et services sociaux, ce cahier spécial sera distribué aux membres de la Fédération québécoise des directeurs

d'écoles (FQDE) ainsi qu'aux membres de l'Association des cadres scolaires du Québec (ACSQ).

Toujours dans une optique d'améliorer notre visibilité, nous avons embauché un responsable des communications qui travaille en étroite collaboration avec le Comité des communications et le Comité jeunesse qui a enfin vu le jour officiellement en novembre dernier.

## Intégration des personnes immigrantes

La première cohorte d'étudiants immigrants a débuté le programme Attestation d'études collégiales (AEC) Intégration à la profession. Cette formation, avec stages, permet la mise à niveau des connaissances et des habiletés des personnes formées à l'extérieur du Québec ayant déjà pratiqué dans leur pays d'origine.

Nous avons mis en ligne un programme d'autoévaluation qui permet aux candidats formés hors Québec d'obtenir un résultat préliminaire de l'évaluation de leurs acquis à l'égard des critères québécois et de mesurer les éléments requis pour l'obtention d'un permis d'exercer au Québec. Ceci leur permet de constituer un dossier à partir du pays d'origine. Ce programme a bénéficié du support du ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles.

## Planification de la main-d'œuvre

Selon les statistiques du ministère de la Santé et des Services sociaux, il y aura pénurie de technologistes médicaux et de cytologistes dès 2010. Un sondage effectué auprès des coordonnateurs des laboratoires publics et privés du Québec est venu appuyer les statistiques du ministère bien que dans certaines régions la pénurie se fait déjà sentir. Selon les statistiques de l'Ordre, 60 % de nos membres auront quitté la profession d'ici 2015, dont 50 % pour la retraite. Un des enjeux majeur découlant de cette situation, est le transfert des connaissances liées à la pratique de nos membres dans plusieurs secteurs.

En effet, dans certains secteurs, les professionnels d'expérience ont acquis des connaissances, des habiletés et développé une expertise qui dépasse l'enseignement reçu dans le programme de Technologie d'analyses biomédicales (TAB) et de l'AEC en cytotechnologie. Le manque de personnel et les retards dans les analyses ne permettent pas à ces personnes de transférer cette expertise aux collègues qui les remplaceront.

Face à cette situation, et pour assurer une qualité de formation standard, deux comités ad hoc sur la formation avancée universitaire ont déposé leur rapport. De fait, la pratique de nos membres ne se situe plus seulement au niveau technique mais requiert des compétences de niveau universitaire. Un nouveau comité ad hoc sur la formation universitaire travaille à développer des projets en ce sens.

Afin d'augmenter le nombre de candidat à la profession, nous avons participé au Salon Formation Carrière de Montréal.

## Mobilité professionnelle

Dans le cadre de la mobilité interprovinciale, nous faisons face à plusieurs enjeux importants. En effet, au Québec, c'est le diplôme TAB qui permet l'entrée dans la profession alors que dans le reste du Canada, c'est la réussite de l'examen national de certification de la Société canadienne des sciences de laboratoire médical (SCSLM). De plus, cette dernière a modifié et enrichi son profil de compétence lequel sera effectif en 2010.

Plusieurs cégeps sont à identifier les activités pédagogiques permettant de démontrer la conformité de leur enseignement à ce nouveau profil. Ceux qui n'auront pas fait ce travail ne pourront pas obtenir l'agrément de l'Association médicale canadienne (AMC) et, de ce fait, leurs étudiants ne pourront pas être éligibles à l'examen national de certification de la SCSLM.

L'Ordre a fait part aux instances concernées de son ouverture à une entente de mobilité professionnelle France-Québec. Nous avons toutefois souligné les contraintes liées à notre statut de profession à titre réservé. De plus, à cause de ce statut, nous questionnons la pertinence d'émettre des permis restrictifs, temporaires ou permanents, aux personnes immigrantes car les activités non réservées pourraient être exercées sans qu'il y ait contrôle de la pratique. Dans ces dossiers, nous continuons donc à faire des représentations auprès de l'Office des professions du Québec (OPQ) et de certains ministères.

## Dossiers réglementaires

Le projet de règlement d'autorisation concernant les prélèvements par orifices artificiels a été adopté par le Bureau de l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec (OIIQ) et publié pour consultation dans la Gazette officielle. Quant au projet de règlement d'autorisation de l'Ordre des chimistes du Québec (OCQ), il est toujours à l'étude à l'OPQ. Ce dernier règlement aurait pour effet de réserver la réalisation des analyses biochimiques entre autres aux technologistes médicaux.

Dans le cadre de la préparation d'un projet de loi omnibus visant à mettre à jour le Code des professions, nous avons présenté nos demandes à l'OPQ. Aucune de nos requêtes, que ce soit d'assurer la validité technique des résultats, réserver le titre de cytologistes et cytotechnologistes,

réglementer les autopsies et les prélèvements de tissus et des yeux, n'ont été retenues. Nous sommes donc, une fois encore, obligés de procéder par la voie réglementaire bien que nos demandes aient été agréées par les ordres professionnels partenaires.

## Vers l'avenir

Nous avons entrepris une nouvelle démarche de planification stratégique 2009-2012. Pour ce faire, nous avons procédé à une consultation générale de tous nos membres, des comités et du Bureau de l'Ordre, du personnel du siège social. Je tiens à remercier chaleureusement tous ceux qui nous ont fait part de leurs commentaires.

C'est avec beaucoup de fierté que je termine la première année de mon mandat. Plusieurs projets ont été réalisés et il reste encore beaucoup à faire. Mes remerciements sincères à tous nos partenaires, nos membres de comités, nos administrateurs, notre personnel du siège social et plus particulièrement, aux technologistes médicaux pour le travail exceptionnel qu'ils réalisent malgré toutes les contraintes rencontrées.

Je regarde vers l'avant et j'entrevois un monde meilleur où chacun, chacune a sa place, et où la qualité du travail est reconnue. Et, comme le dit si bien Mihaly Csikszentmihalyi, psychologue, « La vie qui a un sens : celle-là consiste à mettre ses compétences au service d'une cause plus grande que ses seuls intérêts personnels. La meilleure façon d'être durablement heureux reste de développer ses forces et ses talents au maximum, tout en se sentant lié à son milieu et responsable du monde dans lequel on vit ».

Encore faut-il nous en donner les moyens !

Nathalie Rodrigue, T.M., R.T.



# LE BUREAU DE L'ORDRE 2007-2008

Le Bureau se compose de 24 administrateurs dont vingt technologistes médicaux élus :

Les administrateurs élus élisent par suffrage le président de l'Ordre. Son élection a lieu à l'expiration du mandat du président sortant, lors de la première réunion du Bureau qui a lieu après l'assemblée générale annuelle suivant l'élection des administrateurs.

Madame Nathalie Rodrigue, T.M., R.T., a été élue présidente de l'Ordre le 2 juin 2007 pour un mandat de trois ans.

## Membres du Bureau

Julie Ruel, T.M.  
(Bas-St-Laurent Gaspésie)  
Nommée le  
14 janvier 2008

Élise Desbiens, T.M.  
(Saguenay-Lac-St-Jean)  
Nommée le 3 juin 2006

M.-Debbie Provencher, T.M.  
(Québec)  
Élue le 3 juin 2007

Alain Fafard, T.M.  
(Québec)  
Élu le 3 juin 2007

Nathalie Rodrigue, T.M.  
Présidente  
(Québec)  
Élue le 3 juin 2007

Christiane Lemay, T.M.  
(Québec)  
Élue le 3 juin 2007

France Lambert, T.M.  
(Mauricie - Bois-Francs)  
Nommée le 3 juin 2007

Stéphane Lemire, T.M.  
(Mauricie - Bois-Francs)  
Élu le 3 juin 2006

Bruno Houde, T.M.  
(Estrie)  
Élu le 3 juin 2007

Colette Flageol, T.M.  
(Montréal)  
Élue le 3 juin 2006

Samuel Caron, T.M.  
(Montréal)  
Élu 3 juin 2006

Suzanne D. Dion, T.M.  
(Montréal)  
Élue le 3 juin 2006

Doris Bourbeau, T.M.  
(Montréal)  
Nommée le 3 juin 2006

Poste libre  
(Montréal)

Richard Charette, T.M.  
(Laurentides)  
Élu le 3 juin 2006

Francine Lanciault Lun, T.M.  
(Montérégie)  
Élue le 3 juin 2006

Poste libre  
(Montérégie)

Marjolaine Brault, T.M.  
(Outaouais)  
Nommée le 3 juin 2007

Marcelle Latreille, T.M.  
(Nord-Ouest – Nouveau-Québec)  
Élue le 3 juin 2006

Doris Masson, T.M.  
(Côte-Nord)  
Élue le 3 juin 2007

## Quatre administrateurs sont nommés par l'Office des professions du Québec :

Francine Daigle, nommée le 3 juin 2006

Marcel Beauchemin, nommé le 3 juin 2007

Claude Beaudoin, nommé le 3 juin 2006

Francine Desbiens, nommée le 3 juin 2007

Au cours de l'année 2007-2008, les membres du Bureau ont tenu cinq réunions ordinaires. L'assemblée générale annuelle des membres de l'Ordre aura lieu le 14 juin 2008.

## LES EMPLOYÉS DE L'ORDRE au 31 mars 2008

### Direction générale

Alain Collette, avocat, directeur général et secrétaire

Diane Lapointe, adjointe administrative à la direction

### Services professionnels

Marie Lemieux, T.M., coordonnatrice au développement professionnel

Rose Marie Moreno, T.M., coordonnatrice de l'inspection professionnelle

Anne Marie Martel, T.M., chargée de dossiers scientifiques

Pierre-Luc Lévesque, responsable des communications

Manon Tanguay, secrétaire administrative

Josée Lefrançois, secrétaire administrative des services professionnels

### Comptabilité

Diane Alain, comptable

Conseiller juridique externe : Me Marie Cossette, Langlois, Kronstrom, Desjardins

## ACTIVITÉS DU BUREAU 2007-2008

Lors des différentes réunions du Bureau, les administrateurs ont procédé à l'adoption de plusieurs propositions, entre autres :

- Nomination de membres dans les différents comités et aux fonctions de l'Ordre;
- Adoption du budget, de la planification annuelle et des résultats financiers;
- Radiation des membres n'ayant pas acquitté le montant de la cotisation annuelle au moment prescrit et toute autre somme dont ils sont redevables;
- Adoption de la version française et anglaise du Règlement sur les normes d'équivalence de diplôme ou de la formation aux fins de la délivrance d'un permis de l'Ordre;
- Adoption d'une proposition de hausse de la cotisation annuelle pour 2009-2010;
- Adoption du statut de membre retraité et recommandation à l'assemblée annuelle;
- Imposition de cours et de stages à des titulaires de permis voulant réintégrer l'exercice après plus de cinq ans;
- Imposition de cours et de stages à un membre sur recommandation du Comité de discipline;
- Adhésion à la Coalition Priorité Cancer au Québec;
- Adoption de la mise à jour des contrats de travail des employés de l'Ordre;
- Recommandation de la candidature de Mme Denise Vanasse, T.M., au prix Mérite du Conseil interprofessionnel du Québec;
- Attribution du titre Fellow technologiste médical à Madame Lucie Genest et à Monsieur Émanuel Settecasi;
- Relocalisation du siège social de l'Ordre.



## ACTIVITÉS DU COMITÉ ADMINISTRATIF

### COMITÉ ADMINISTRATIF

Nathalie Rodrigue, T.M., R.T., présidente  
M.-Debbie Provencher, T.M., vice-présidente  
Samuel Caron, T.M., trésorier  
Bruno Houde, T.M., administrateur  
Marcel Beauchemin, administrateur nommé par l'Office des professions du Québec

Au cours de ses 21 réunions, le Comité administratif a étudié divers dossiers et exercé ses activités de gestion courante :

- Gestion financière de l'Ordre;
- Nominations dans les différents comités sous sa juridiction ainsi qu'aux différentes fonctions;

- Adoption des recommandations du Comité d'admission concernant la reconnaissance de l'équivalence de diplôme et l'émission de permis;
- Adoption des recommandations du Comité d'inspection professionnelle à la suite des visites d'inspection générale;
- Émission de permis de technologiste médical exerçant en biologie médicale ou en cytopathologie;
- Émission de dispense conformément au Règlement sur une activité de formation des technologistes médicaux;
- Approbation de l'image graphique de différents produits de promotion de la profession;
- Préparation et analyse des dossiers soumis au Bureau et suivi.

6

## ACTIVITÉS DU COMITÉ DE LA FORMATION

### COMITÉ DE LA FORMATION

Lilianne Garon, T.M.  
Myriam Verville, T.M., présidente

#### Représentantes de la Fédération des cégeps

Suzanne Malo  
Céline Desjardins (jusqu'en décembre 2007)  
Johanne Brown (depuis mars 2008)

#### Représentante du ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport

Louise Brunelle

**Secrétaire :** Alain Collette, avocat

### MANDAT

Examiner, dans le respect des compétences respectives et complémentaires de l'Ordre, des établissements d'enseignement collégial et du ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, les questions relatives à la qualité de la formation des technologistes médicaux. Par la qualité de la formation, on entend l'adéquation entre la formation et les compétences professionnelles à acquérir pour l'exercice de la profession.

Le comité a tenu deux réunions.

Le comité a discuté du besoin croissant de professionnels, de la nécessité de développer la formation afin de répondre aux nouvelles demandes et des difficultés liées à l'organisation et au financement des stages. Il a suivi la progression du projet d'Attestation d'études collégiales Intégration à la profession de technologiste médical.



## ACTIVITÉS RELATIVES À LA RECONNAISSANCE DE L'ÉQUIVALENCE AUX FINS DE LA DÉLIVRANCE D'UN PERMIS ET À L'ÉMISSION DES PERMIS

### COMITÉ D'ADMISSION

Brigitte Chevrier, T.M., présidente  
 Johanne Brown Matioli, T.M.  
 Étienne Caron, T.M.  
 Chantal Limoges, T.M.  
 Isabelle Rioux, T.M.  
 Personnel de soutien : Alain Collette, avocat

Le mandat est d'étudier les demandes de permis sur la base de l'équivalence de diplôme et de la formation ainsi que les demandes de réinscription au Tableau qui doivent être évaluées selon le Règlement sur les stages de perfectionnement. Il transmet ses recommandations au Comité administratif ou au Bureau selon le cas. Le comité a tenu cinq réunions.

7

### Demandes de reconnaissance de l'équivalence d'un diplôme délivré par un établissement d'enseignement situé hors du Québec

	Nombre			
	reçues	acceptées	refusées	reçues qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période
au Canada	0	0	0	0
hors du Canada	25	0	15	10

Nombre de candidats à l'exercice de la profession concernés par les demandes de reconnaissance de l'équivalence d'un diplôme délivré par un établissement d'enseignement situé hors du Québec 2

### Demandes de reconnaissance de l'équivalence de la formation acquise hors du Québec par une personne qui ne détient pas un diplôme requis

	Nombre				
	reçues	acceptées en totalité	acceptées en partie	refusées	reçues qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période
au Canada	1	0	1	0	0
hors du Canada	42	0	42	0	0

### Demandes de reconnaissance de l'équivalence de la formation acquise hors du Québec acceptées en partie comportant une précision de la formation à acquérir indiquée par l'Ordre

	Nombre	
	au Canada	hors du Canada
Cours		
Stage		
Examen		
Cours et stage	1	42
Stage et examen		
Cours et examen		
Cours, stage et examen		
Autres		

### Demandes de reconnaissance de l'équivalence de la formation acquise hors du Québec acceptées qui comportaient une précision de la formation à acquérir indiquée par l'Ordre

Nombre de candidats à l'exercice de la profession concernés par les demandes de reconnaissance de l'équivalence de la formation acquise hors du Québec par une personne qui ne détient pas un diplôme requis 0

L'Ordre n'a pas de règlement en application du paragraphe i de l'article 94 du Code des professions déterminant les autres conditions et modalités de délivrance des permis.

L'Ordre n'a pas de règlement en application du paragraphe e de l'article 94 du Code des professions définissant les différentes classes de spécialités au sein de la profession.

## ACTIVITÉS RELATIVES À LA DÉLIVRANCE DES PERMIS TEMPORAIRES, RESTRICTIFS TEMPORAIRES ET SPÉCIAUX

### Demandes de délivrance

	Nombre			
	reçues	acceptées	refusées	reçues qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période
de permis temporaire en vertu de l'article 37 de la Charte de la langue française	1	1	0	0
de permis temporaire en vertu de l'article 41 du Code des professions	0	0	0	0
de permis restrictif temporaire fondées sur une demande de reconnaissance d'une équivalence en vertu du paragraphe 1 <sup>o</sup> de l'article 42.1 du Code des professions	0	0	0	0
de permis restrictif temporaire fondées sur une autorisation légale d'exercer une profession hors du Québec ou sur un permis spécial en vertu du paragraphe 2 <sup>o</sup> de l'article 42.1 du Code des professions, s'il y a lieu	0	0	0	0

Au cours de l'exercice, le comité s'est assuré que ses processus sont conformes aux Principes en matière de reconnaissance de diplôme et de la formation acquis hors Québec auxquels l'Ordre a adhéré.

L'Ordre professionnel des technologistes médicaux du Québec déploie plusieurs efforts pour l'intégration des personnes formées à l'étranger, tout en garantissant la protection du public. À cet égard, nous avons développé une grille de compétences qui contribue à améliorer notre évaluation des demandes de permis sur la base de l'équivalence de la formation et de l'expérience ainsi qu'un module d'autoévaluation en ligne. Nous avons de plus conçu un guide permettant aux candidats formés hors Québec d'être informés adéquatement. Nous avons de plus collaboré à la mise à jour de la fiche signalétique sur la profession conçue par le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles.

Nous avons amendé notre règlement intitulé *Règlement sur les normes d'équivalence de diplôme ou de la formation aux fins de la délivrance d'un permis de l'Ordre professionnel des technologistes médicaux du Québec* afin qu'il soit conforme aux exigences de l'article 93 (c.1) du Code des professions.

En ce qui concerne les permis temporaires et les permis restrictifs temporaires, l'Ordre ne croit pas qu'il soit pertinent actuellement d'adopter un règlement permettant

l'émission de ces types de permis. Nous suivons l'évolution de la situation et nous réévaluerons notre position, s'il y a lieu.

L'Ordre compte plus de 4200 membres. L'organisation du travail fait en sorte qu'ils exercent dans plus d'un secteur d'activités dans le domaine de la biologie médicale. Compte tenu que 94 % des décisions concernant le diagnostic et le suivi thérapeutique sont basés sur les résultats d'analyses, ceux-ci se doivent d'être fiables. Les technologistes médicaux qui réalisent ces analyses doivent détenir les compétences requises afin de faciliter et de fiabiliser ces décisions cliniques importantes. Le contexte de travail requiert la polyvalence des technologistes médicaux. Le permis restrictif temporaire ou permanent ne répondra pas à cette réalité.

De plus, compte tenu que nous détenons un statut de profession à titre réservé, il est possible de faire des analyses sans être soumis au contrôle professionnel de l'Ordre. Dès lors, le candidat détenteur d'un permis restrictif, une fois impliqué dans la profession, pourra décider d'interrompre son processus de formation dans le cas du permis temporaire et continuer de pratiquer sans être membre de l'Ordre. Nous serions alors dans l'impossibilité de compléter la validation des compétences du candidat. Quant au détenteur du permis restrictif permanent, il pourra ne pas s'inscrire au Tableau et réaliser des analyses, activité qui n'est pas réglementée.

## ACTIVITÉS RELATIVES À LA GARANTIE D'ASSURANCE RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE

En s'inscrivant au Tableau, les membres adhèrent à un programme d'assurance responsabilité professionnelle. À cet effet, l'Ordre a signé une entente avec La Capitale. La prime annuelle par membre est de 12,26 \$.

Le montant de la garantie est de 1 000 000 \$ par sinistre, et de 2 000 000 \$ pour l'ensemble des sinistres par période d'assurance.

Les étudiants inscrits au registre de l'Ordre sont aussi couverts dans le cadre de leur stage par cette assurance et, s'il y a lieu, en tant qu'externe.



## COMITÉ D'INSPECTION PROFESSIONNELLE

Diane Gingras, T.M., présidente  
 Lise Couture, T.M., secrétaire  
 Jacynthe Boudreau, T.M.  
 Marilyn Leclerc Côté, T.M.  
 Emanuel Settecasì, T.M.  
 Coordination : Rose-Marie Moreno, T.M.

### MANDAT

Le mandat du Comité d'inspection professionnelle est de surveiller l'exercice de la profession par les membres de l'Ordre, suivant un programme déterminé. C'est un mécanisme de prévention dont le but est d'assurer la protection du public grâce à l'information et à l'appui au membre dans l'exercice quotidien de sa profession. C'est un moyen privilégié pour le sensibiliser à l'importance de son rôle et de ses responsabilités en tant que professionnel.

La philosophie d'inspection professionnelle de l'Ordre est la suivante :

« La technologie médicale est un travail d'équipe, mais chaque technologiste médical est responsable et autonome dans l'accomplissement de sa tâche ».

Le comité s'est réuni à six reprises, pour un total de 12 jours de réunion. En plus d'informations fournies et de l'appui apporté aux technologistes médicaux, il y a eu également vérification de l'exercice de la profession de 38 membres répartis dans 3 établissements et un total de 55 rapports ont été dressés suite aux visites de nos inspecteurs.

À la suite de la mise en place par le gouvernement du programme de vérification de la conformité des laboratoires de biologie médicale aux normes ISO en la matière, le Comité d'inspection professionnelle a dû adapter ses processus et procédures afin d'éviter la duplication des activités de vérification de la pratique. Une nouvelle approche de la surveillance générale de la pratique a été développée. À cet effet de nouveaux questionnaires d'auto-évaluation ont été envoyés à 75 membres, desquels 52 nous ont été retournés.

Les visites de deux établissements prévues au calendrier 2007-2008 ont été reportées au prochain calendrier.

### Inspecteurs et enquêteurs

Élaine Boivin, T.M.  
 Jacynthe Boudreau, T.M.  
 Lise Couture, T.M.  
 Marilyn Leclerc Côté, T.M.  
 Maude Gagnon, T.M.  
 Sarah Gagnon, T.M.  
 Céline Gauvin, T.M.  
 Diane Gingras, T.M.  
 Sylvie Laberge, T.M.  
 Vicky Murray, T.M.  
 Emanuel Settecasì, T.M.  
 Jocelyne Tremblay, T.M.  
 Régina Zver, T.M.

### Inspecteurs

Doris Levasseur Bourbeau, T.M.  
 Doreen Enright, T.M.

Les recommandations émises aux membres sont basées sur les Normes de la pratique du technologiste médical, les règles de pratique adoptées par l'Ordre, les normes instaurées par d'autres organismes et adoptées par l'Ordre, le Code de déontologie des technologistes médicaux ainsi que les règlements de l'Ordre. Les principales recommandations concernent les thèmes suivants :

- Prélèvements et spécimens
- Analyses hors laboratoire
- Équipements et réactifs
- Techniques et protocoles
- Contrôle de la qualité
- Informatisation
- Rapports et dossiers
- Santé et sécurité
- Formation et relations avec les collègues

Pour l'année 2008-2009, le Comité d'inspection professionnelle projette de faire une surveillance générale de la profession d'environ 800 technologistes médicaux exerçant tant dans des établissements privés que publics.

### Vérification

	Nombre
Membres visités	38
<i>Formulaires ou questionnaires transmis aux membres</i>	75
Formulaires ou questionnaires retournés au Comité d'inspection professionnelle	52
Rapports de vérification dressés à la suite d'une visite	55
<i>Rapports de vérification dressés à la suite de la transmission d'un formulaire ou d'un questionnaire</i>	0

### Enquêtes

	Nombre
Membres ayant fait l'objet d'une enquête	0
<i>Rapports d'enquête dressés</i>	0

### Décisions du Comité administratif

	Nombre
approuvant, en totalité, les recommandations du Comité d'inspection professionnelle	1
rejetant, en totalité ou en partie, les recommandations du Comité d'inspection professionnelle	0
<i>Nombre de membres ayant fait l'objet d'une information au syndic (en application du cinquième alinéa de l'article 112 du Code des professions)</i>	0

## ACTIVITÉS RELATIVES À LA FORMATION CONTINUE

### COMITÉ DE DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL

Stéphane Lemire, T.M. président

Julie Favreau, T.M.

Isabelle Dupéré, T.M.

Geneviève Messier, T.M.

Isabelle Veilleux, T.M.

Coordination : Marie Lemieux, T.M.

#### MANDAT

Planifier et organiser des activités de mise à jour et de développement en technologie de laboratoire médical, selon les besoins déterminés dans les régions et tenant compte des exigences présentes et futures générées par l'évolution de la profession.

En 2007-2008, l'Ordre a mis en place un programme de formation continue volontaire invitant les membres à participer à un minimum de 12 heures de formation par année. Éventuellement, ce programme deviendra obligatoire.

Au cours de la dernière année, le comité a tenu cinq réunions. Une journée scientifique a été organisée. Des formations de courte durée ont eu lieu et les activités de formation à distance se déroulent sur trois sessions par année.

Le comité, en collaboration avec l'Université du Québec à Trois-Rivières, assure la disponibilité de la formation en pharmacologie, requise pour la remise d'une attestation permettant l'administration de médicaments et d'autres substances sur ordonnance. Ce cours est offert en mode autonome sur le Web. Un total de 22 participants s'y sont inscrits en 2007-2008.

Il y a eu 341 participants aux activités de développement professionnel de l'Ordre, excluant le congrès annuel, qui est aussi une activité de développement, et le cours en pharmacologie.

Nom de l'activité	Nombre d'heures	Nombre de membres qui l'ont suivie
Le technologiste et la loi	30	3
Bactériologie I	30	15
Biochimie I	30	15
Biochimie II	30	1
Biologie moléculaire I	30	13
Biologie moléculaire II	30	11
Hématologie I	30	7
Hématologie II	30	3
Hémostase I	30	31
Hémostase II	30	4
Histotechnologie I	30	7
Histotechnologie II	30	1
Immunohématologie I	30	10
Immunohématologie II	30	1
Contrôle de qualité au laboratoire de biologie médicale	4	18
Le laboratoire en toute sécurité	6	118
Les prélèvements et injections : théorie et pratique	17	16
Les liquides biologiques en hématologie	7	14
Le frottis sanguin : une aide au diagnostic	14	53
<b>Total</b>		<b>341</b>

En plus de répondre aux demandes ponctuelles de formation de certains groupes de membres en tenant compte de la disponibilité des ressources.



## MANDAT

Concevoir, planifier et organiser le congrès annuel qui est une activité de développement professionnel.

### Congrès 2007 (Sherbrooke)

#### Les rêves d'aujourd'hui, la relève de demain

Annie Charron, T.M., présidente

Julie Favreau, T.M.

Yolaine Paradis, T.M.

Mélanie Paré, T.M.

Stéphanie Tchadej, T.M.

Hélène Verreault, T.M.

Le congrès 2007 a eu lieu du 1<sup>er</sup> au 3 juin 2007 au Centre de congrès de Sherbrooke. Le programme comportait des conférences et des ateliers abordant des sujets généraux et scientifiques, une exposition de produits, de services et d'information liés à la profession, ainsi que des activités sociales. Mentionnons en terminant que l'assemblée annuelle est tenue pendant le congrès annuel. Une rencontre a eu lieu avant l'assemblée annuelle pendant laquelle l'évolution des dossiers liés au plan directeur de réussite a été communiquée aux membres.

Il y a eu une affluence de plus de 328 personnes.

### Congrès 2008 (Québec)

#### Au gré du temps...l'innovation

Laurent Bourque, T.M., président

René Bergeron, T.M.

Catherine Delorme, T.M.

Louise Lemieux, T.M.

Jasmine Perron, T.M.

Louise Vu, T.M.

### Congrès 2009 (Saint-Hyacinthe)

Stéphane Lemire, T.M., président

Julie Favreau, T.M.

Dave Laflamme, T.M.

Geneviève Messier, T.M.

Jessica Lambert, T.M.



## ACTIVITÉS RELATIVES AU SYNDIC

Syndic : Daniel Boutin, T.M.

Syndics adjoints : Steve Sirois, T.M.

Lyne Nadeau, T.M.

<b>Dossiers</b>	<b>Nombre</b>
Dossiers ouverts durant la période	10
Total de membres visés par ces dossiers	10
Dossiers réglés par la conciliation du syndic	0
Dossiers demeurant ouverts à la fin de la période	2

<b>Décisions</b>	<b>Nombre</b>
de porter plainte	1
de ne pas porter plainte	9

## ACTIVITÉS RELATIVES À LA CONCILIATION ET L'ARBITRAGE DES COMPTES

<b>Demandes de conciliation</b>	<b>Nombre</b>
Reçues	0
rejetées pour non respect du délai ayant conduit à une entente	0
Nombre de membres du conseil d'arbitrage ayant siégé	0
Nombre d'audiences du conseil d'arbitrage	0
Nombre de demandes d'arbitrage reçues	0

<b>Sentences arbitrales rendues</b>	<b>Nombre</b>
dont le compte en litige a été diminué	0
dont le compte en litige a été maintenu	0

13

## ACTIVITÉS DU COMITÉ DE RÉVISION

### COMITÉ DE RÉVISION

Rennes Basquiat Edmond, T.M.

Louise Biron, T.M.

Maryse Nichols, T.M.

Membres du comité nommés parmi la liste dressée par l'Office des professions du Québec :

André Houle

Réjean Déry

### MANDAT

Donner à toute personne qui le lui demande et qui a demandé au syndic la tenue d'une enquête, un avis relativement à la décision prise par le syndic de ne pas porter une plainte.

Nombre de réunions	0
--------------------	---

<b>Demandes d'avis</b>	<b>Nombre</b>
Reçues	0
Présentées hors délai	0

<b>Avis rendus</b>	<b>Nombre</b>
concluant qu'il n'y a pas lieu de porter une plainte devant le Comité de discipline	0
suggérant au syndic ou au syndic adjoint ou correspondant de compléter son enquête	0
suggérant au syndic de référer le dossier au Comité d'inspection professionnelle	0
concluant qu'il y a lieu de porter plainte devant le Comité de discipline et suggérer le nom d'une personne qui, agissant à titre de syndic, peut porter plainte	0

## ACTIVITES DU COMITÉ DE DISCIPLINE

### COMITÉ DE DISCIPLINE

Président : Me Jean-Guy Légaré

Membres : Jean Dufault, T.M.

Ruth Bessette, T.M.

Anne-Marie Martel, T.M. secrétaire

Membres substituts : Gisèle Ouellette, T.M.

Victoria Zaine, T.M.

Sonia Francoeur, T.M.

Nombre d'audiences du comité 2

### Plaintes dont l'audience est complétée par le comité

Nature de la plainte	Nombre	
	portées par le syndic ou le syndic adjoint	portées par toute autre personne
Défaut de suivre les procédures prescrites et avoir transmis des résultats d'analyses erronés et/ou incomplets.	1	0

### Décisions du comité

	Nombre
autorisant le retrait de la plainte	0
rejetant la plainte	0
acquittant l'intimé	0
déclarant l'intimé coupable	0
acquittant l'intimé et déclarant l'intimé coupable	0
déclarant l'intimé coupable et imposant une sanction	0
imposant une sanction	0

### Sanctions imposées par le comité

Nature de la sanction	Nombre
	1

### Recommandations du comité au Bureau et décisions du Bureau relatives à ces recommandations

Nature de la recommandation ou de la décision	Nombre	
	Recommandations du comité au Bureau	Décisions du Bureau relatives aux recommandations du comité
Imposition de réussite de stages	1	1

Nombre de décisions du comité rendues dans les 90 jours de la prise en délibéré 0

### Tribunal des professions

	Nombre
Décisions sur la culpabilité ou sur la sanction portées en appel au Tribunal des professions	0
Appels sur la culpabilité ou sur la sanction dont l'audience est complétée par le Tribunal des professions	0
<b>Décisions rendues par le Tribunal des professions</b>	0



## ACTIVITÉS RELATIVES À L'EXERCICE ILLÉGAL ET À L'USURPATION DE TITRE RÉSERVÉ

Enquêtes complétées		Poursuites pénales intentées	
	Nombre		Nombre
portant sur l'exercice illégal	0	portant sur l'exercice illégal	0
portant sur l'usurpation de titre réservé	0	portant sur l'usurpation de titre réservé	0
portant sur l'exercice illégal et sur l'usurpation de titre réservé	0	portant sur l'exercice illégal et sur l'usurpation de titre réservé	0
Jugements rendus		Nombre	
		acquittant l'intimé	déclarant l'intimé coupable
portant sur l'exercice illégal		0	0
portant sur l'usurpation de titre réservé		0	0
portant sur l'exercice illégal et sur l'usurpation de titre réservé		0	0

## ACTIVITÉS DU COMITÉ DES NORMES

### COMITÉ DES NORMES

Lynda Godue, T.M., présidente  
 Suzanne Deschêrne-Dion, T.M.  
 Louise Beauséjour, T.M., secrétaire  
 Anne-Marie Martel, T.M., chargée de dossiers scientifiques

#### Sous-comité Hémostase

Lynda Godue, T.M., présidente  
 Louise Vu, T.M.  
 Chantal Nadeau, T.M.  
 Louise Beauséjour, T.M.  
 Anne-Marie Martel, T.M., chargée de dossiers scientifiques

#### Sous-comité Qualité

Lynda Godue, T.M., présidente  
 Suzanne Deschêrne-Dion, T.M.  
 Arleen Jacques, T.M.  
 Anne-Marie Martel, T.M., chargée de dossiers scientifiques

### MANDAT

Développer et mettre à jour des règles de pratique pour appuyer les membres dans l'amélioration et le maintien de la qualité en laboratoire médical.

Le Comité des normes de la pratique a tenu 3 réunions. Le sous-comité Qualité en a tenu 2 et celui en hémostase en a tenu 7. Au cours de ces réunions, les activités suivantes ont été réalisées :

- Révision en cours de la deuxième édition des règles de pratique pour La Qualité dans les laboratoires de biologie médicale et la troisième édition des règles de pratique pour Prélèvement de sang par ponction capillaire pour fins d'analyse. La deuxième édition des règles de pratique sur l'hémostase a été envoyée aux relecteurs et les commentaires sont présentement à l'étude.
- Révision du processus d'élaboration des règles de pratique.
- Participation à la consultation sur le cadre de réglementation proposé pour le sang total et les composants sanguins de Santé Canada.
- Participation à la consultation au sujet des « Orientations du sommet des comités 2007 ».
- Participation à la sélection et à l'embauche d'une technologue médicale pour combler le poste vacant de chargée de dossiers scientifiques en cours d'année.

## ACTIVITES DU COMITE DES COMMUNICATIONS

### COMITÉ DES COMMUNICATIONS

Roseline English, T.M.

Carole Gervais, T.M.

Dave Laflamme, T.M.

Steve Sirois, T.M. président

Stéphanie Tchadej, T.M.

Pierre-Luc Lévesque (secrétaire)

#### MANDAT

Il agit dans le secteur de la promotion de la profession, notamment la conception et l'élaboration des projets dans le cadre de la Semaine nationale, les programmes de prix et la publicité sur la profession. Son domaine d'intervention exclut les publications entrant dans le domaine des comités déjà existants. Dans ce dernier cas, il interviendra en tant que consultant afin d'assurer l'uniformité de la représentation de l'image corporative.

Le comité a tenu 4 réunions et géré certains dossiers par communication électronique. Ses principales activités ont consisté à :

- Publicité dans le programme du Salon de l'emploi de Québec et dans la publication électronique du secteur Orientation de l'Ordre des Conseillers et Conseillères d'Orientation et des Psychoéducateurs et Psychoéducatrices du Québec.

- Supervision de l'aspect visuel du rapport annuel, du Sommaire et du Sommaire scientifique.
- Supervision de l'aspect communicationnel du déménagement du Siège social, du titre Fellow et de la participation des technologistes médicaux dans les conseils multidisciplinaires.
- Participation au Salon Éducation 2007 et au Salon des États Généraux de la Lutte contre le Cancer au Québec.
- Coordination des phases 3 et 4 du site Web de l'Ordre, des rencontres avec les étudiants de 1<sup>ère</sup> année du programme Technologie d'analyses biomédicales, du prix étudiant, des outils promotionnels, de la Semaine Nationale du Laboratoire Médical, du Prix Reconnaissance et de la mise à jour des dépliants.
- Préparation de la participation au Salon Formation et au Salon des Exposants des Pré-Colloque et Colloque du Secteur Orientation de l'Ordre des Conseillers et Conseillères d'Orientation et des Psychoéducateurs et Psychoéducatrices du Québec.
- Collaboration avec le Comité jeunesse sur l'aspect communicationnel de certains de leurs projets.

Il a assuré la gestion du « Prix Reconnaissance ». La lauréate 2007 est Francine Lanciault Lun, T.M.

Les dix cégeps offrant le programme Technologie d'analyses biomédicales ont soumis des candidatures pour le « Prix-étudiant en Technologie d'analyses biomédicales » 2007.



## ACTIVITES DU COMITE JEUNESSE

### COMITÉ JEUNESSE

Anne-Chantale Couture, T.M.

Cynthia Franklin, T.M., secrétaire

Karine Gaudet, T.M., présidente

Martin Gaudet, T.M.

Édith Laflamme, T.M.

Francine Lanciault Lun, T.M. (représentante du Bureau)

Personnel de soutien : Pierre-Luc Lévesque

### MANDAT

- Fournir des avis et conseils au sujet de l'intégration des jeunes technologistes médicaux dans leur milieu de travail.
- Fournir des recommandations sur les besoins des jeunes technologistes médicaux.
- Faire connaître la profession auprès de la population étudiante et de la collectivité.

- Travailler en partenariat avec les différents comités de l'Ordre professionnel des technologistes médicaux du Québec.
- Travailler en partenariat avec les comités jeunesse des autres ordres professionnels.

Le comité a tenu 3 réunions et géré certains dossiers par communication électronique. Ses principales activités ont consisté à :

- Publication d'un article dans le Sommaire d'avril 2008.
- Coordination d'un sondage auprès des membres de l'OPTMQ qui ont gradué entre 2003 et 2006.
- Création de l'adresse [comitejeunesse@optmq.org](mailto:comitejeunesse@optmq.org) et de la Trousse du parfait débutant.
- Collaboration avec le Comité des communications sur l'aspect jeunesse de certains de leurs projets.

## AUTRES ACTIVITÉS ET GROUPES DE TRAVAIL

Dans le cadre des travaux de planification et de développement en cours depuis 2004, le Bureau a adopté un plan directeur sous lequel différentes activités ont eu lieu :

- Mise en œuvre du Projet de loi n° 86- accès à l'information et protection des renseignements personnels : adoption et mise en place d'un plan de classification, d'un calendrier de conservation et adoption de politiques diverses.
- Formations offertes aux administrateurs sur la gouvernance et sur la communication.
- Réunions des administrateurs et des membres des comités (Sommet des comités) afin de faire le point sur la planification 2004-2008 et préparation de la planification 2009-2012.

### Comité ad hoc sur la formation avancée en pathologie

#### Mandat terminé

Document : *Rapport du Comité ad hoc sur la « Pratique avancée des technologistes médicaux en anatomopathologie »*, janvier 2008

### Comité ad hoc sur la formation avancée en cytologie

#### Mandat terminé

Document : *Rapport du Comité ad hoc sur la « Formation avancée universitaire en cytopathologie »*, janvier 2008

### Comité ad hoc sur la formation universitaire

#### Mandat en cours

# RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

## MISSION ET VISION DE LA PROFESSION

*Vision*  
Associé du diagnosticien

*Mission*

Faciliter et fiabiliser les diagnostics médicaux

18

L'Ordre professionnel des technologistes médicaux du Québec a pour principale fonction d'assurer la protection du public, notamment en exerçant une surveillance de l'exercice de la profession par ses membres.

Les technologistes médicaux sont les professionnels qui effectuent, sur le corps humain ou à partir de spécimens, des analyses et des examens dans le domaine de la biologie médicale et qui assurent la validité technique des résultats à des fins diagnostiques ou de suivi thérapeutique.

L'information, la promotion de la santé et la prévention de la maladie, des accidents et des problèmes sociaux auprès des individus, des familles et des collectivités sont comprises dans le champ d'exercice du membre, dans la mesure où elles sont liées à ses activités professionnelles.

À ceci s'ajoute une série d'activités réservées aux membres et partagées avec d'autres professionnels :

- effectuer des prélèvements;
- procéder à des phlébotomies, selon une ordonnance;
- introduire un instrument, selon une ordonnance, dans et au-delà du pharynx ou au-delà du vestibule nasal, du méat urinaire, des grandes lèvres, de la marge de l'anus ou dans une veine périphérique;
- administrer, y compris par la voie intraveineuse à partir d'un site périphérique, des médicaments ou d'autres substances, lorsqu'ils font l'objet d'une ordonnance et qu'une attestation de formation lui est délivrée par l'Ordre dans le cadre d'un règlement pris en application du paragraphe « o » de l'article 94;
- mélanger des substances en vue de compléter la préparation d'un médicament, selon une ordonnance.

Un permis peut être octroyé par l'Ordre à un candidat qui est détenteur d'un diplôme d'études collégiales décerné par le ministre de l'Éducation à la suite d'études suivies en Technologie d'analyses biomédicales ou l'équivalent. L'Ordre délivre aussi un permis de technologiste médical en cytopathologie aux détenteurs du DEC en Technologie d'analyses biomédicales et de l'Attestation d'études collégiales en cytologie.

L'article 36q du Code des professions du Québec (L.R.Q., chapitre C-26) édicte que : « nul ne peut... utiliser le titre de « Technologiste Médical » ou de « Registered Technologist », ni un titre ou une abréviation pouvant laisser croire qu'il l'est, ni l'abréviation « Tech. Med. » ou s'attribuer des initiales pouvant laisser croire qu'il l'est ou les initiales « T.M. » ou « R.T. » s'il n'est détenteur d'un permis valide à cette fin et s'il n'est inscrit au Tableau de l'Ordre professionnel des technologistes médicaux du Québec ».

## ÉNONCÉ DE LA MISSION DE L'ORDRE

L'Ordre regroupe les professionnels qui effectuent des prélèvements, des analyses et des examens dans le domaine de la biologie médicale et qui posent tous les actes nécessaires pour en assurer la fiabilité.

### Envers ses membres

L'Ordre doit offrir des services particuliers à ses membres afin de favoriser un intérêt soutenu à l'adhésion. Les procédures d'évaluation des demandes d'adhésion des candidats, d'inspection professionnelle et de discipline permettent de maintenir leur niveau de compétence et de s'assurer ainsi de leur probité.

Afin de développer et de maintenir des normes élevées en technologie médicale et de faire connaître la contribution possible de ses membres à l'amélioration des services offerts à la population, l'Ordre se doit de faire les représentations nécessaires auprès des instances responsables.

L'Ordre développe des outils et des services d'information et de formation visant à maintenir un niveau élevé de compétence chez les membres. Ces moyens développent ainsi la curiosité et la motivation à l'égard de l'exercice de leur profession.

### Envers le public

La protection du public est une responsabilité sociale. Autant les employeurs que le public sont informés des situations qui peuvent nuire à la qualité des actes en technologie de laboratoire médical ainsi que des moyens pour les éviter.

L'Ordre protège le public en s'assurant de la qualité des actes posés par ses membres. Il vise notamment à responsabiliser ses membres dans leur démarche d'amélioration continue.

### Permis délivrés selon la catégorie

Catégorie de permis	Nombre
Technologiste médical exerçant en biologie médicale	256
Technologiste médical exerçant en cytopathologie et en biologie médicale	5

**L'Ordre n'a pas de règlement en application du paragraphe e de l'article 94 du Code des professions définissant les différentes classes de spécialités au sein de la profession.**

### Autorisations spéciales

	Nombre
accordées	0
renouvelées	0

**L'Ordre n'a pas de conditions ni de formalités de délivrance d'un certificat d'immatriculation.**

**Nombre de membres inscrits au Tableau à la fin de la période** 4 211

**Membres inscrits au Tableau à la fin de la période selon la région administrative**

	Nombre
01 Bas-Saint-Laurent	177
02 Saguenay–Lac-Saint-Jean	187
03 Capitale-Nationale	525
04 Mauricie	168
05 Estrie	210
06 Montréal	1 358
07 Outaouais	124
08 Abitibi-Témiscamingue	115
09 Côte-Nord	81
10 Nord-du-Québec	30
11 Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	72
12 Chaudière-Appalaches	137
13 Laval	94
14 Lanaudière	117
15 Laurentides	209
16 Montérégie	482
17 Centre-du-Québec	94
99 Hors du Québec	31

**Membres inscrits au Tableau à la fin de la période selon le sexe**

	Nombre
Homme	508
Femme	3 703

La cotisation annuelle doit être payée le ou avant le 1<sup>er</sup> avril de chaque année. L'adhésion au régime d'assurance responsabilité professionnelle, offert par l'Ordre, est obligatoire ainsi que la contribution au financement de l'Office des professions du Québec. En 2007-2008, la cotisation annuelle était de 235 \$. La TPS et la TVQ s'appliquent à la cotisation.

**Membres inscrits au Tableau à la fin de la période détenant**

	Nombre
un permis temporaire	2
un permis spécial	0

**L'Ordre n'a pas de règlement en application du paragraphe e de l'article 94 du Code des professions définissant les différentes classes de spécialités au sein de la profession.**

**L'Ordre n'a pas de règlement en application du paragraphe p de l'article 94 du Code des professions autorisant les membres de l'Ordre à exercer leurs activités professionnelles au sein d'une société en nom collectif à responsabilité limitée ou d'une société par actions.**

**Inscriptions au Tableau**

	Nombre
Total des inscriptions	4 211
Premières inscriptions	234

**Inscriptions au Tableau avec limitation ou suspension**

	Nombre
avec limitation du droit d'exercer des activités professionnelles	1
avec suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	0

**Radiations du Tableau selon le motif**

Motif de la radiation	Nombre
Non paiement de la cotisation dans les délais prescrits	379
Sanction disciplinaire	1
Radiation provisoire	1

**Suspensions ou révocations de permis selon la catégorie**

Nombre	
Suspensions	Révocations
0	0

**L'Ordre n'a pas de règlement en application du paragraphe e de l'article 94 du Code des professions définissant les différentes classes de spécialités au sein de la profession.**

# RAPPORT DU VÉRIFICATEUR ET ÉTATS FINANCIERS

AU 31 MARS 2008

## RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

### Aux membres de Ordre professionnel des technologistes médicaux du Québec

Nous avons vérifié le bilan de Ordre professionnel des technologistes médicaux du Québec au 31 mars 2008 ainsi que les états des résultats, de l'évolution des actifs nets et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de l'Ordre. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de Ordre professionnel des technologistes médicaux du Québec au 31 mars 2008, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

*Allara CA Inc.*

**Comptable agréé**

Montréal, le 8 mai 2008

# RÉSULTATS

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2008

	2008	2007
	\$	\$
<b>PRODUITS</b>		
Cotisations annuelles	981 545	922 662
Admission, réadmission	47 908	53 008
Primes pour le régime collectif	51 627	51 087
Récupérations pour services	7 040	19 916
Développement professionnel	99 242	57 854
Congrès	101 898	102 892
Communications	53 006	44 085
Intérêts	33 796	23 030
Subventions (note 11)	923	63 629
	<b>1 376 985</b>	1 338 163
<b>CHARGES</b>		
Délivrance de permis	40 626	37 525
Inspection professionnelle	107 595	107 426
Comité de discipline	10 880	16 221
Syndic	12 455	15 544
Plan directeur	45 669	87 657
Normes de pratique professionnelle	69 445	71 761
Comité de la formation	1 494	1 132
Développement professionnel	107 581	100 152
Congrès	75 634	95 449
Communication	117 143	99 072
Comité jeunesse	5 080	3 636
Administration	612 155	561 013
	<b>1 205 757</b>	1 196 588
<b>EXCÉDENT DES PRODUITS</b>	<b>171 228</b>	141 575

Renseignements sur les résultats (note 14)

Voir les notes afférentes aux états financiers.

## ÉVOLUTION DES ACTIFS NETS

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2008

	Non affectés	Investis en immobilisations et site web	2008	2007
	\$	\$	\$	\$
<b>SOLDE AU DÉBUT</b>	<b>345 895</b>	<b>61 073</b>	<b>406 968</b>	265 393
Excédent (Insuffisance) des produits	<b>199 004</b>	<b>(27 776)</b>	<b>171 228</b>	141 575
Nouvelles immobilisations	<b>(109 113)</b>	<b>109 113</b>	—	—
Site web, net de nouvelles subventions de 38 428 \$	<b>(22 678)</b>	<b>22 678</b>	—	—
Produit de disposition	<b>1 965</b>	<b>(1 965)</b>	—	—
<b>SOLDE À LA FIN</b>	<b>415 073</b>	<b>163 123</b>	<b>578 196</b>	406 968

Voir les notes afférentes aux états financiers.



# BILAN

AU 31 MARS 2008

	2008	2007
	\$	\$
<b>ACTIF</b>		
Encaisse	904 628	783 027
Placements (note 4) (Juste valeur : 443 836 \$)	—	446 940
Actifs financiers détenus à des fins de transactions (note 4) (Coût : 530 445 \$)	529 039	—
Débiteurs	52 827	19 220
Frais payés d'avance et dépôts	57 523	54 381
	<b>1 544 017</b>	1 303 568
<b>FONDS DE STABILISATION (note 5)</b>	<b>16 628</b>	8 114
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES (notes 6 et 8)</b>	<b>128 183</b>	41 074
<b>SITE WEB (note 7)</b>	<b>95 798</b>	43 724
	<b>1 784 626</b>	1 396 480
<b>PASSIF</b>		
<b>À COURT TERME</b>		
Créditeurs et frais courus	282 668	239 691
Revenus reportés	845 156	706 234
Portion à court terme de la dette à long terme (note 8)	6 584	15 805
	<b>1 134 408</b>	961 730
<b>DETTE À LONG TERME (note 8)</b>	<b>11 164</b>	4 057
<b>SUBVENTIONS REPORTÉES (note 11)</b>	<b>60 858</b>	23 725
	<b>1 206 430</b>	989 512
<b>ACTIFS NETS</b>		
Non affectés	415 073	345 895
Investis en immobilisations corporelles et site web	163 123	61 073
	<b>578 196</b>	406 968
	<b>1 784 626</b>	1 396 480

## ENGAGEMENTS (note 9)

### AU NOM DU BUREAU DES ADMINISTRATEURS

 T.M., R.T., administrateur

Voir les notes afférentes aux états financiers.

 T.M., administrateur

# FLUX DE TRÉSORERIE

## POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2008

24

	2008	2007
	\$	\$
<b>ACTIVITÉS D'EXPLOITATION</b>		
Excédent des produits	<b>171 228</b>	141 575
Ajouts des imputations de l'exploitation ne nécessitant pas de mouvements de liquidités :		
amortissement des immobilisations	<b>20 742</b>	18 471
amortissement site-web	<b>9 032</b>	5 773
amortissement des subventions reportées	<b>(1 295)</b>	—
perte non réalisée sur les actifs financiers détenus à des fins de transactions	<b>1 406</b>	
perte sur disposition d'immobilisations	<b>(703)</b>	
<b>Fonds de roulement autogénérés</b>	<b>200 410</b>	165 819
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement (note 12)	<b>145 150</b>	(98 870)
<b>Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation</b>	<b>345 560</b>	66 949
<b>ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT ET DE FINANCEMENT</b>		
Acquisition d'immobilisations	<b>(109 113)</b>	(3 338)
Acquisition site web	<b>(61 106)</b>	(26 819)
Fonds de stabilisation	<b>(8 514)</b>	(8 114)
Produit de dispositions d'immobilisations	<b>1 965</b>	—
Augmentation de la dette à long terme	<b>14 490</b>	12 170
Versements sur la dette à long terme	<b>(16 604)</b>	(13 696)
Subventions reportées reçues	<b>38 428</b>	—
<b>Flux de trésorerie utilisés pour les activités d'investissement et de financement</b>	<b>(140 454)</b>	(39 797)
<b>AUGMENTATION DE LA TRÉSORERIE</b>	<b>205 106</b>	27 152
<b>TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT DE L'EXERCICE</b>	<b>1 154 967</b>	1 127 815
<b>TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN DE L'EXERCICE (note 12)</b>	<b>1 360 073</b>	1 154 967

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués de l'encaisse et des placements de moins de 90 jours.

Voir les notes afférentes aux états financiers.

# NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

## POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2008

### 1- STATUT ET NATURE DES ACTIVITÉS

L'Ordre, qui en est un à titre réservé, a été constitué en vertu du Code des professions du Québec. Des activités sont réservées aux membres en partage avec d'autres professionnels. L'Ordre n'est pas assujéti à l'impôt sur le revenu.

### 2- MODIFICATION DANS L'APPLICATION DE CONVENTIONS COMPTABLES

Prenant effet le 1<sup>er</sup> avril 2007, l'Ordre a appliqué de façon prospective les nouvelles recommandations de l'Institut Canadien des Comptables Agréés quant à la comptabilisation, l'évaluation et la présentation des instruments financiers suite à la publication des chapitres 1350, Résultat étendu, 3855, Instruments financiers-comptabilisation et évaluation, 3861, Instruments financiers-informations à fournir et présentation ainsi que 3865, Couvertures. La direction de l'Ordre a déterminé que l'ensemble de ses placements étaient des actifs financiers détenus à des fins de transactions.

### 3- PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

#### Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur le montant présenté au titre des actifs et des passifs, sur l'information fournie à l'égard des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers et sur le montant présenté au titre des produits et des charges au cours de la période considérée. Ces estimations sont révisées périodiquement et des ajustements sont apportés au besoin aux résultats de l'exercice au cours duquel ils deviennent connus.

#### Placements détenus à des fins de transactions

Les actifs financiers détenus à des fins de transactions représentent des placements acquis ou pris en charge principalement en vue de revente ou de rachat à court terme. Ils sont constatés à la juste valeur selon la méthode du cours du marché. Tout gain ou perte réalisé est présenté au résultat net de l'exercice au cours duquel ils se matérialisent.

#### Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au prix coûtant et sont amorties en fonction de leur durée de vie utile respective selon la méthode de l'amortissement linéaire. Les durées sont les suivantes :

Améliorations locatives	5 ans
Équipement informatique	4 à 5 ans
Logiciels	4 à 5 ans
Mobilier et équipement	10 ans

#### Site-web

Le site-web, qui est composé de quatre phases, est comptabilisé au prix coûtant et est amorti sur une période de quatre ans selon la méthode de l'amortissement linéaire dès qu'une phase est mis en exploitation. Au 31 mars 2008, les quatre phases du site étaient réalisées.

#### Comptabilisation des produits

L'Ordre applique la méthode du report pour comptabiliser les contributions. Selon cette méthode, les contributions affectées à des charges d'exercices futurs sont reportées et constatées à titre de produits au cours de l'exercice où sont engagées les charges auxquelles elles sont affectées. Les contributions non affectées sont constatées à titre de produits lorsqu'elles sont reçues ou à recevoir, si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

#### Apport reçus sous forme de services

L'Ordre reçoit des services de nombreux membres bénévoles. En raison de la difficulté de déterminer la juste valeur des apports reçus sous forme de services, ceux-ci ne sont pas constatés dans les états financiers.

#### Trésorerie et équivalent de trésorerie

Ces sommes se compose de l'encaisse et des titres négociables dont l'échéance n'excède pas trois mois depuis l'investissement.

#### Actifs nets investis en immobilisations et site web

Le montant des actifs nets investis dans les immobilisations et le site-web correspond à la valeur nette comptable de ces actifs déduction faite du solde non amorti des subventions reportées.

# NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS (SUITE)

## POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2008

### 3- PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

#### Subventions

Les subventions relative au développement du site Web, sont comptabilisées à titre de subventions reportées et sont amorties selon la même méthode et suivant la même durée que le site web.

Les subventions relatives aux charges d'exploitation sont comptabilisées à titre de produits.

### 4- PLACEMENTS ET ACTIFS FINANCIERS

L'Ordre gère son portefeuille de placements en fonction de ses besoins de trésorerie de façon à optimiser ses revenus d'intérêts. La juste valeur correspond environ au coût, exception faite d'une perte non réalisée de 1 406 \$ à la date du bilan. Les placements sont composés de 455 445 \$ (371 940 \$ en 2007) en parts de fonds communs du marché monétaire et de 73 594 \$ de titres négociables échéant en juillet 2008 (75 000 \$ en 2007).

Le taux de rendement des parts de fonds communs du marché monétaire varie en fonction des taux du marché et a représenté 4,14 % (4,1 % en 2007). Les taux d'intérêts des titres négociables a été de 4 % (4 % en 2007).

### 5- FONDS DE STABILISATION

Prenant effet le 1<sup>er</sup> avril 2006, l'Ordre a convenu avec les assureurs de ré-investir la moitié du surplus d'opération du programme qui lui était versé à cet égard, dans le but de stabiliser les primes futurs d'assurance-responsabilité de ses membres. Les montants investis dans ce fonds porte intérêt au taux des obligations d'épargne du Canada, pour un terme de 5 ans, moins 1/2 de 1 %. Dès que le solde de ce fonds aura atteint 50 000 \$, l'excédent de cette somme pourra être remis à l'Ordre.

	2008	2007
	\$	\$
Solde au début de l'exercice	8 114	0
Ristourne capitalisée	8 232	8 114
Revenu d'intérêts	282	—
<b>Solde à la fin de l'exercice</b>	<b>16 628</b>	<b>8 114</b>

### 6- IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2008		2007	
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
	\$	\$	\$	\$
Améliorations locatives	30 155	497	29 658	—
Équipement informatique	40 028	27 508	12 520	18 294
Logiciels	24 032	17 870	6 162	9 968
Mobilier et équipement	91 880	12 037	79 843	12 812
	<b>186 095</b>	<b>57 912</b>	<b>128 183</b>	<b>41 074</b>

## 7- SITE WEB

			2008	2007
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
	\$	\$	\$	\$
Site-web	111 335	15 537	95 798	43 724

## 8- DETTE À LONG TERME

	2008	2007
	\$	\$
Emprunt bancaire, taux préférentiel bancaire majoré de 2,65 %, garanti par des immobilisations dont la valeur nette comptable est de 2 097 \$ et a été utilisé pour financer certains frais d'exploitation totalisant 10 000 \$, remboursable par des versements de 507 \$ capital et intérêts, échéant en octobre 2008.	4 057	10 142
Prêt du locateur, remboursable par versements de 292 \$, capital et intérêts au taux de 8 %, échéant en novembre 2012	13 691	—
Emprunt bancaire, taux préférentiel bancaire majoré de 2,65 %, remboursé au cours de l'exercice.	—	9 720
Portion à court terme	17 748	19 862
	6 584	15 805
	11 164	4 057

Les remboursements en capital au cours des cinq prochains exercices s'établissent comme suit :

2009	2010	2011	2012	2013
\$	\$	\$	\$	\$
6 584	2 733	2 957	3 198	2 276

## 9- ENGAGEMENTS DÉCOULANT DE CONTRAT DE LOCATION-EXPLOITATION

Aux termes de contrat de location-exploitation, pour la location d'un local et d'équipement, l'Ordre s'est engagé pour des versements totaux de 266 274 \$ et à payer les loyers annuels minimaux suivants :

2009	2010	2011	2012	2013
\$	\$	\$	\$	\$
60 317	60 317	59 802	57 225	28 613

## 10- AUTRES ENGAGEMENTS

L'Ordre participe avec d'autres ordres professionnels de la santé à l'organisation de colloque sur le thème de l'interdisciplinarité. Les surplus réalisés lors de colloques ont été réinvestis pour l'organisation de colloques subséquents. Tout déficit, s'il en est, résultant de ces colloques en sus des surplus réalisés, sera partagé entre les ordres participants.

# NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS (SUITE)

## POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2008

28

### 11- SUBVENTIONS ET SUBVENTIONS REPORTÉES

Au cours de l'exercice, l'Ordre a reçu du ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles un montant de 30 370 \$ afin de développer des programmes et l'information nécessaire pour aider les nouveaux arrivants à faire leur auto-évaluation face aux conditions en vue d'obtenir le permis d'exercice. Un montant de 8 058 \$ a été reçu de l'Institut Canadien de l'Information en Santé afin de développer un programme facilitant la participation à un projet canadien pour la diffusion d'informations sur la profession.

SUBVENTIONS REPORTÉES	2008	2007
	\$	\$
Solde au début de l'exercice	<b>23 725</b>	0
Nouvelles subventions reçues au cours de l'exercice	<b>38 428</b>	23 725
Moins l'amortissement de l'exercice	<b>(1 295)</b>	0
Solde à la fin de l'exercice	<b>60 858</b>	23 725

L'Ordre a reçu deux autres subventions totalisant 923 \$ du ministère de l'Emploi et Solidarité Sociale pour des dépenses d'exploitation.

### 12- FLUX DE TRÉSORERIE

	2008	2007
	\$	\$
<b>a) Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement</b>		
<b>Actif</b>		
Débiteurs	<b>(33 607)</b>	2 760
Frais payés d'avance et dépôts	<b>(3 142)</b>	(17 233)
<b>Passif</b>		
Créditeurs et frais courus	<b>42 977</b>	15 419
Revenus reportés	<b>138 922</b>	(99 816)
	<b>145 150</b>	(98 870)
<b>b) Trésorerie et équivalent de trésorerie à la fin</b>		
Encaisse	<b>904 628</b>	783 027
Fonds du marché monétaire	<b>455 445</b>	371 940
	<b>1 360 073</b>	1 154 967

### 13- INSTRUMENTS FINANCIERS

#### Gestion de risque de crédit

De l'avis de la direction, l'Ordre n'est pas exposé à un risque important de crédit. De plus, l'Ordre limite le risque auquel il est exposé par ses placements en ne faisant affaire qu'avec des institutions reconnues.

#### Juste valeur des instruments financiers

La juste valeur de l'encaisse des placements et des titres négociables, des actifs financiers, des débiteurs, des dépôts du fonds de stabilisation, des créditeurs et frais courus et des revenus reportés est égale à la valeur comptable en raison des échéances à court terme de ces éléments.

#### Risque des taux d'intérêts

Les taux de rendement des fonds de marché monétaire ont été de 4,14 % ( 4.1 % en 2007) et de 4 % (4 % en 2007) pour les obligations. L'échéance pour le renouvellement de l'obligation se situe en juillet 2008. En conséquence le risque associé à la variation des taux d'intérêt est faible.

La dette à long terme qui s'échelonne sur une période de cinq ans, porte intérêt à des taux qui se rapprochent des taux prévalant sur les marchés. Par conséquent les risques auxquels est exposée la dette à long terme, étant donné les montants en cause, sont minimes.

### 14- RENSEIGNEMENT SUR LES RÉSULTATS

	2008	2007
	\$	\$
Les frais qui suivent sont inclus dans le poste administration :		
Amortissement des immobilisations	<b>20 742</b>	18 471
Amortissement du site web	<b>9 032</b>	5 773
Amortissement des subventions reportées	<b>(1 295)</b>	—
Frais de banque	<b>4 023</b>	2 546
Intérêts sur la dette à long terme	<b>2 455</b>	1 705
Perte non réalisée sur les actifs financiers détenus à des fins de transactions	<b>1 406</b>	—

### 15- CHIFFRES COMPARATIFS

Certains montants de l'exercice terminé le 31 mars 2007 ont fait l'objet d'un nouveau classement afin d'être conformes à la présentation adoptée en 2008.

# RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

## POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2008

30

	2008	2007
	\$	\$
<b>DÉLIVRANCE DE PERMIS</b>		
Salaires et frais fixes	29 991	25 850
Bureau et affranchissement	4 533	2 878
Dépenses de comité	6 102	8 797
	<b>40 626</b>	<b>37 525</b>
<b>INSPECTION PROFESSIONNELLE</b>		
Salaires et frais fixes	62 249	59 845
Bureau et affranchissement	1 968	1 542
Membres du comité	8 034	5 405
Honoraires des inspecteurs	28 418	31 990
Déplacements et séjours	6 926	8 644
	<b>107 595</b>	<b>107 426</b>
<b>COMITÉ DE DISCIPLINE</b>		
Salaires et frais fixes	3 058	9 172
Bureau et affranchissement	4 372	2 124
Dépenses de comité	1 179	2 107
Honoraires légaux	2 271	2 818
	<b>10 880</b>	<b>16 221</b>
<b>SYNDIC</b>		
Frais fixes	306	748
Bureau et affranchissement	1 178	1 294
Dépenses de services	836	982
Honoraires professionnels	10 135	12 520
	<b>12 455</b>	<b>15 544</b>
<b>PLAN DIRECTEUR</b>		
Salaires et frais fixes	5 412	5 585
Bureau et affranchissement	725	3 727
Dépenses de comité	7 471	7 778
Publication	750	150
Honoraires	5 193	5 323
Autres	26 118	65 094
	<b>45 669</b>	<b>87 657</b>



	2008	2007
	\$	\$
<b>NORMES DE PRATIQUE PROFESSIONNELLE</b>		
Salaires et frais fixes	52 049	39 881
Bureau et affranchissement	3 152	5 832
Publications	4 745	16 724
Membres du comité	2 463	2 676
Dépenses de réalisation	7 036	6 648
	<b>69 445</b>	<b>71 761</b>
<b>COMITÉ DE LA FORMATION</b>		
Salaires et frais fixes	1 166	—
Bureau et affranchissement	314	23
Membres du comité	14	1 109
	<b>1 494</b>	<b>1 132</b>
<b>DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL</b>		
Salaires et frais fixes	51 610	40 769
Bureau et affranchissement	11 394	7 286
Publications	8 832	16 855
Membres du comité	7 324	7 956
Honoraires de formation	15 032	17 554
Déplacements et séjours	6 808	4 189
Vidéos, locaux et services	6 581	5 543
	<b>107 581</b>	<b>100 152</b>
<b>CONGRÈS</b>		
Salaires et frais fixes	8 080	7 211
Bureau et affranchissement	1 759	5 222
Composition	2 060	3 230
Publications	6 630	9 893
Membres du comité	7 386	10 271
Dépenses de réalisation :		
Conférenciers	5 882	3 491
Kiosques	2 650	2 175
Salle	16 514	9 829
Activités sociales	24 673	44 127
	<b>75 634</b>	<b>95 449</b>

## RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES (SUITE)

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2008

32

	2008	2007
	\$	\$
<b>COMMUNICATION</b>		
Salaires et frais fixes	7 231	11 480
Bureau et affranchissement	48 764	33 875
Imprimerie	35 693	33 424
Membres du comité	8 967	5 948
Dépenses de réalisation	16 488	14 345
	<b>117 143</b>	<b>99 072</b>
<b>COMITÉ JEUNESSE</b>		
Salaires et frais fixes	927	1 930
Bureau et affranchissement	2 013	205
Membres du comité	2 140	1 501
	<b>5 080</b>	<b>3 636</b>

	2008	2007
	\$	\$
<b>ADMINISTRATION</b>		
Salaires et charges sociales	<b>184 605</b>	184 181
Frais de bureau	<b>16 601</b>	14 651
Affranchissement	<b>26 122</b>	20 408
Téléphone	<b>10 851</b>	9 213
Électricité	<b>730</b>	—
Impression	<b>14 651</b>	22 600
Informatique	<b>15 336</b>	22 209
Loyer	<b>60 852</b>	40 642
Location et entretien d'équipement	<b>4 669</b>	4 700
Cotisations	<b>24 359</b>	22 915
Déplacements :		
Permanents	<b>7 411</b>	5 703
Bureau des administrateurs	<b>94 427</b>	70 255
Comité administratif	<b>10 712</b>	16 213
Assurances	<b>2 838</b>	2 610
Prime pour le régime collectif	<b>51 627</b>	51 087
Taxes	<b>8 204</b>	10 230
Mauvaises créances	<b>2 000</b>	—
Entretien	<b>6 818</b>	6 644
Honoraires professionnels	<b>28 296</b>	24 256
Perte (Gain) sur disposition d'immobilisations	<b>(703)</b>	—
Perte non réalisée sur les actifs financiers détenus à des fins de transactions	<b>1 406</b>	—
Frais de banque	<b>4 023</b>	2 546
Intérêts sur la dette à long terme	<b>2 455</b>	1 705
Amortissement des immobilisations	<b>20 742</b>	18 471
Amortissement du site web	<b>9 032</b>	5 773
Amortissement des subventions reportées	<b>(1 295)</b>	—
Articles corporatifs	<b>1 235</b>	802
Autres	<b>4 151</b>	3 199
	<b>612 155</b>	561 013

## Ordre professionnel des technologistes médicaux du Québec

281, av. Laurier Est  
Montréal (Québec) H2T 1G2  
Tél. : 514 527-9811 ou 1 800 567-7763  
Télec. : 514 527-7314  
info@optmq.org  
[www.optmq.org](http://www.optmq.org)

ISSN : 1483-1139 (version imprimée)  
ISSN : 1916-9485 (version PDF)  
Dépôt légal 2<sup>e</sup> trimestre 2008